

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET DE
L'EDUCATION PHYSIQUE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

MINISTER'S CABINET

DECISION N° 089 /MINSEP/CAB/du _____
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION CAMEROUNAISE DE
LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT (OCALUDS)

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 96/09 du 05 août 1996 fixant la Charte des Activités Physiques et Sportives ;

Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, ensemble ses modificatifs ;

Vu le décret n°2005/098 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

Vu la déclaration de Copenhague contre le Dopage dans le Sport, signée par le Cameroun, le 05 mars 2003 ;

Vu l'instrument d'adhésion à la Convention Internationale contre le Dopage dans le Sport, signée à Yaoundé le 29 novembre 2006 ;

Vu les nécessités de service;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, désignés comme membres de l'Organisation Camerounaise de Lutte contre le Dopage dans le Sport (OCALUDS), les personnalités ci-après :

1-Président : NDJANA Robert

2- Vice président : Pr NDAM NJITTOYAP, Représentant du CNOSC

Membres

3-Dr NDEMBIYEMBE Flore, Représentant MINSANTE

4- Dr NGONO YEME Jean Marie, Commissaire Divisionnaire, Représentant DGSN

5- MANDENG Samuel, Représentant MINESEC

6- ZAMBO Germaine, Représentant MINESUP

7-TAMO Michel, Représentant MINEDUB

8-EDOA Didier Gilbert, Représentant MINFI

9- ALY Elisabeth, Représentant MINJEUN

10- FONDUFE WONGIBE Cyprian, CT1/MINSEP

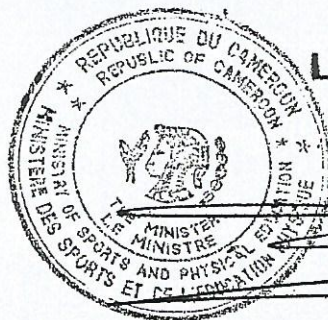
- 11-MOULOKE Ebenezer Durand, DNSOS/MINSEP
- 12- MANGA ZAMBO Eleuthère, CELJU/MINSEP
- 13- Pr NGONGANG Jeanne, (Université de Yaoundé I)
- 14-UFEÏ NSEKE, Représentant CRTV
- 15- KOA Luc (Député)
- 16- BAGOUDOU Ahmadou (Société Civile)
- 17- OWONO ADA, Commission Nationale de l'UNESCO
- 18- OTTOU Pius, (Société Civile)
- 19- SAMNICK Emmanuel Gustave, Représentant Association des Journalistes Sportifs du Cameroun

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera./-

Fait à Yaoundé, le 23 AVR. 2010

Ampliations :

- MINSEP/CAB
- MINSEP/CT1
- MINSEP/DNSOS
- MINSEP/CELJU
- MINJEUN/CAB
- MINFI/CAB
- MINEDUB/CAB
- MINESEC/CAB
- MINESUP/CAB
- DGSN/CAB
- MINSANTE/CAB
- CNOSC
- CRTV
- Commission Nationale de l'UNESCO
- Intéressés
- Chrono



LE MINISTRE

Michel ZOAH